ART. 5 N° 785

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 785

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 428 et 429.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.